



PAR COURRIEL

Montréal, le 29 octobre 2020

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
a/s de Madame Line Brière
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Consultation publique sur la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable, « Penser le Québec de demain durablement »

Madame,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du questionnaire de consultation en vue de l'élaboration de la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable.

Le Syndicat des Métallos représente 60 000 travailleurs et travailleuses dans le secteur privé au Québec, dans plusieurs secteurs d'activité. On y retrouve notamment plusieurs entreprises du secteur industriel et des ressources naturelles, tels les mines, la transformation du bois, l'acier, l'aluminium, le ciment, la fabrication du verre et plusieurs dizaines d'entreprises de fabrication manufacturière.

Nous adhérons aux principes d'une transition juste et souhaitons que celle-ci se fasse en collaboration avec les travailleurs et travailleuses dans les différents milieux. Déjà, le processus de décarbonisation est en marche dans plusieurs entreprises du secteur industriel.

Nos membres qui travaillent pour certaines entreprises multinationales ayant des installations dans différentes juridictions aux règles très disparates en matière d'émissions de GES s'inquiètent d'éventuelles fuites de carbone, au détriment de leur emploi et de l'ensemble de l'économie du Québec.

Nous n'avons malheureusement pas été en mesure de transmettre dans les délais requis nos réponses en ligne, mais tenions à vous faire part de nos observations en lien avec plusieurs des questions évoquées. Voici donc ces observations, en fonction des numéros des questions formulées dans votre guide de consultation.

2. Quels comportements parmi les suivants avez-vous adoptés ou seriez-vous prêt à adopter?

Un étiquetage officiel des produits en fonction du niveau de GES émis lors de leur fabrication et de leur transport guiderait les consommateurs dans leurs choix.

5. Avez-vous d'autres idées pour accroître la consommation responsable?

Des campagnes de promotion de l'achat québécois, notamment en matière de tourisme, d'hôtellerie et de restauration, ainsi que d'alimentation.

8. Selon vous, quelles sont les caractéristiques les plus importantes d'une entreprise écoresponsable?

Toutes ces réponses... et

- Une entreprise écoresponsable implique les travailleurs et travailleuses dans l'élaboration de son plan de décarbonisation.

- Elle paie dûment ses impôts au Québec et au Canada, sans avoir recours à des stratagèmes d'évitement d'impôts.

- Elle favorise une répartition de la richesse et une redistribution de ses profits en payant de façon équitable les salariés.

- Elle privilégie des matériaux et des pièces fabriquées au Québec ou à proximité, et dont l'empreinte carbone est moindre. Elle tente d'effectuer des synergies avec les entreprises qui l'entourent pour favoriser une économie circulaire (récupération de la chaleur, utilisation de biocarburant provenant d'une autre activité industrielle, etc.

10. Avez-vous d'autres idées pour bâtir une économie verte et durable?

Soutenir des projets de développement économique qui visent à accroître la transformation des ressources naturelles au Québec. Ce faisant, on privilégie des circuits économiques plus courts, qui génèrent moins de GES lors du transport.

11. Fonds d'investissement socialement responsable (placement choisi à partir de critères environnementaux et sociaux)?

Oui, le Syndicat des Métallos est un fier partenaire du Fonds de solidarité FTQ, depuis ses tout débuts. Plusieurs dizaines de milliers de membres de notre syndicat en sont actionnaires.

Le Fonds de solidarité FTQ a déjà amorcé son virage vert et le poursuit, tant dans ses investissements qu'en lien avec les entreprises dans lesquelles il prend des parts actives. Ces investissements ont également le mérite de favoriser le maintien et la création d'emplois au Québec. Le crédit d'impôt pour les fonds de travailleurs permet de favoriser les investissements dans ce fonds socialement responsable par excellence.

14. Avez-vous d'autres idées pour accroître l'investissement responsable et la finance durable au Québec?

Le Québec pourrait envisager des prises de participation dans certains projets de développement économique, par le biais d'Investissement Québec ainsi que de concert avec d'autres investisseurs à visées socialement responsables comme le Fonds de solidarité FTQ. On ne peut laisser le développement économique stratégique reposer sur les seules initiatives d'investisseurs privés, souvent étrangers de surcroît.

Ces prises de participation pourraient notamment viser la transformation des ressources naturelles, la transformation des matières premières tels l'acier ou l'aluminium, le développement de filières industrielles dans le secteur des transports électriques...

Ce mode de fonctionnement permettrait d'orienter le développement des projets vers des secteurs d'avenir, à plus forte valeur ajoutée. De plus, cela favoriserait la création d'emplois dans les différentes régions du Québec. Il s'agit de plus d'un mode de subvention qui évite la fuite des profits vers l'étranger et donne un droit de regard sur le bon fonctionnement des projets. On améliore ainsi les retombées économiques tout en faisant fructifier le bas de laine des Québécois et Québécoises.

16. Avez-vous d'autres idées pour favoriser le développement de milieux de vie durables?

Dans la construction et la rénovation des bâtiments et infrastructures, des incitatifs doivent être mis en place pour une meilleure consommation énergétique et la réduction des GES.

Favoriser et promouvoir l'usage du bois

Il faut continuer de faire la promotion des différents usages du bois d'ingénierie dans les différents types de construction, y compris les bâtiments institutionnels et commerciaux. C'est un excellent moyen de réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments.

On peut aussi favoriser l'utilisation d'acier et d'aluminium provenant du Québec dans les différents types de construction.

De plus, tous les projets financés par des fonds publics, que ce soit au niveau municipal, québécois ou fédéral, doivent viser l'utilisation de matériaux dont l'empreinte carbone est plus faible, tant en ce qui concerne la fabrication que le transport.

On a récemment vu une entreprise québécoise de fabrication de tuyaux d'aqueduc, Forterra, perdre plusieurs contrats au profit d'un fournisseur basé en Arabie saoudite. Or, les critères d'attribution des contrats ne prenaient pas en compte les émissions de GES lors de la fabrication et du transport des matériaux. Ce faisant, des travailleurs québécois se retrouvent à vivre une période de chômage forcé, alors qu'on subit un dumping environnemental en important des tuyaux d'aqueduc de l'étranger.

22. Quelles mesures devrait adopter le gouvernement pour favoriser la participation sociale de tous dans une perspective de développement durable?

Les représentants des travailleurs et travailleuses doivent être impliqués, dans leur milieu de travail, dans l'élaboration de plans de décarbonisation.

23. Quelles mesures devrait adopter le gouvernement pour favoriser la participation sociale de tous dans une perspective de développement durable?

Favoriser le développement d'une grappe industrielle des transports électriques au Québec. On peut déjà compter sur certains éléments, notamment au chapitre des autobus scolaires et de trains. Cette filière gagnerait à être développée davantage, ce qui favoriserait notamment une meilleure transformation de plusieurs de nos ressources naturelles comme l'aluminium, le fer, le lithium, etc.

29. Avez-vous d'autres idées concernant l'exemplarité de l'État en matière d'écoresponsabilité?

Tout projet financé directement ou indirectement par des fonds publics devrait comprendre, à l'étape des appels d'offres, des exigences en matière d'émissions de GES, tant au chapitre de la fabrication que du transport.

Récemment, on a vu la Ville de Montréal choisir un fournisseur qui faisait fabriquer ses tuyaux d'aqueduc au Moyen-Orient, alors qu'il aurait été possible de les prendre dans la région métropolitaine. Si l'appel d'offres avait compris de telles exigences sur l'empreinte carbone des matériaux utilisés, il en aurait probablement été autrement.

Autre exemple : la poudre de ciment utilisée pour des constructions de béton provient trop souvent de l'extérieur du Québec, alors qu'il y a ici des cimenteries parmi les moins polluantes au monde.

La même logique prévaut pour l'aluminium et l'acier.

Les projets financés par des fonds publics doivent privilégier des matériaux provenant du Québec. Une des façons d'y arriver est de poser des exigences en matière d'empreinte carbone qui tiennent compte des GES émis non seulement à l'étape de la fabrication, mais aussi lors du transport.

30. Nous avons oublié un thème? Indiquez-le-nous en identifiant les défis à relever :
(Longue réponse)

Soutien à la décarbonisation

Alors que l'étau se resserre sur les entreprises pour qu'elles réduisent leurs émissions de GES, notamment avec l'évolution du marché du carbone, il nous apparaît essentiel que le gouvernement soutienne les entreprises dans leurs efforts. En effet, le Syndicat des Métallos redoute tout particulièrement des fuites de carbone dans les secteurs industriels à forte intensité carbone, caractérisés par la présence de multinationales.

En ce sens, il nous apparaît essentiel que le gouvernement appuie activement ces entreprises, par différentes formes de soutien financier. Les subventions pourraient viser notamment la construction ou la rénovation de bâtiments, l'achat de nouvelles machineries plus écoénergétiques ou encore l'amélioration des procédés industriels afin de réduire les émissions de GES.

L'appui gouvernemental devrait être conditionnel à la participation des travailleurs à un plan de décarbonisation et leur approbation dudit plan. C'est un gage d'une utilisation judicieuse des fonds publics.

Transformation et valorisation de nos ressources naturelles

On assiste depuis une vingtaine d'années à une diminution de la capacité manufacturière au profit du secteur des services. De 21 % du PIB en 1997, le secteur manufacturier ne représentait que 13,3 % en 2013¹. C'est problématique parce que les emplois du secteur manufacturier servent ensuite de locomotives à l'ensemble de l'économie d'une région et de tout le Québec.

Terre de ressources naturelles, avec le bois, les ressources minières, l'électricité (ressource essentielle à l'aluminium et à plusieurs autres activités industrielles), le Québec aurait tout intérêt à accroître encore plus la transformation de ses richesses.

En plus de créer des emplois directs et beaucoup d'autres indirects, un accroissement de la transformation au Québec a aussi le mérite de limiter les émissions de GES. En effet, moins de GES seront générés si les produits font moins de chemin avant d'être transformés et sont consommés plus près de là où ils sont produits, avec de l'hydroélectricité par-dessus le marché.

Or, plusieurs de nos ressources naturelles sont exploitées par des multinationales, qui ont des installations aux quatre coins du monde et se moquent bien des retombées pour l'une ou l'autre des communautés où elles sont installées.

¹ Institut de la statistique du Québec, *Analyse de la structure économique du Québec de 1997 à 2018*, octobre 2019, p. 1, cité dans CSD, CSQ, CSN et FTQ avec la collab. de Robert LAPLANTE, *Relancer et repenser le Québec – Mesures de moyen et long termes pour la prospérité et le bien-être de tous et toutes*, Document sur la relance économique post pandémie, PDF, en ligne : <https://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/Relance-%C3%A9conomique-CSD-CSN-CSQ-FTQ_2020-06-18_vf.pdf> (consulté le 21 octobre 2020).

Québec ne peut donc compter sur les multinationales pour transformer de leur propre chef ici. Il doit montrer le chemin, par des investissements, des exigences auprès des multinationales et peut-être même par des prises de participation publiques à certains projets.

La transformation de nos richesses naturelles est une des meilleures façons de maximiser les retombées économiques au Québec et de créer davantage d'emplois dans nos régions.

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Le gouvernement du Québec devrait appuyer le principe d'un mécanisme d'ajustement tarifaire aux frontières en fonction de l'empreinte carbone qui doit être instaurée, du moins pour les principaux secteurs à forte intensité en GES. Ainsi, les compagnies québécoises ne seraient pas défavorisées parce qu'elles font des efforts pour réduire leur empreinte carbone. Il importe d'équilibrer les conditions du commerce international pour éviter le dumping environnemental. Ce genre de mécanisme permet également d'éviter les risques de fuites carbone, c'est-à-dire de voir des compagnies fermer leurs installations au Québec pour concentrer leurs activités sur des juridictions plus complaisantes en matière de GES.

Le mécanisme d'ajustement carbone pourrait s'appliquer à des matériaux à forte intensité en carbone, tels l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre...

Un développement stratégique du secteur de l'aluminium

Le secteur de l'aluminium est à la croisée des chemins, les entreprises n'investissent plus. Les nouveaux projets se font attendre. Au-delà des subventions et des investissements directs, la prise de participation de l'État (ou de son bras financier Investissement Québec ainsi que d'autres partenaires qui ont à cœur le développement économique) apparaît une excellente manière d'assurer l'avenir de l'aluminium au Québec. Le gouvernement pourrait prendre une participation active dans certains projets d'avenir et ainsi convaincre les producteurs d'aluminium d'investir ici, dans des projets rentables. Quoi de mieux que d'agir en partenaire, d'investir nous aussi collectivement dans ces projets. Le Québec serait doublement récompensé : par la création d'emploi et les retombées économiques ainsi que par les rendements sur les investissements. Norsk Hydro en Norvège en est un bon exemple.

Consigne sur le verre

En terminant, on tient à féliciter le gouvernement pour sa volonté d'aller de l'avant avec une consigne sur les contenants de verre. Voilà un exemple concret d'une politique positive en faveur du développement durable. Nous ne pouvons qu'appuyer cette décision.

Voilà l'essentiel des observations dont nous souhaitons vous faire part dans le cadre de cet exercice gouvernemental important pour notre avenir à tous.

Je demeure à votre disposition si des représentants du ministère souhaitaient discuter plus amplement de certains éléments évoqués dans la présente.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Dominic Lemieux
Directeur québécois
Syndicat des Métallos-USW (FTQ)
Cellulaire: 514-808-0790

c. c. Daniel Boyer, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec